



BROCHURE TECHNIQUE

**CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL
GYMNASTIQUE MIXTE**

21 et 22 mai 2022

LA MOTTE SERVOLEX

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

// UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous.

Forte de ses 123 000 adhérents et 1 300 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : initiation, découverte, loisir et/ou compétition.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

Elle organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.), et développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

// LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La fédération défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. À travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLÉS

1. Plus de 123 000 adhérents,
2. 1 300 associations affiliées,
3. une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 12 comités régionaux,
4. 120 activités sportives, artistiques et culturelles,
5. 40 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année,
6. 17 114 journées de formation (toutes formations confondues hors formations professionnelles).



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



La crise sanitaire sans précédent que nous traversons a démontré au-delà de tout doute l'importance de la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisir.

Le confinement et l'isolement liés au respect des mesures sanitaires ont mis en lumière l'indispensable nécessité du lien social.

Après de longs mois durant lesquels notre mode de vie a été bouleversé et nos relations sociales mises entre parenthèses, le déconfinement et le retour à une vie dite « normale » laissent entrevoir des jours meilleurs.

La manifestation à laquelle vous allez prendre part est la promesse d'une belle aventure dont je ne doute pas qu'elle sera animée par les valeurs de partage, de convivialité et d'ouverture aux autres, chères à notre institution.

Au nom du comité directeur, je félicite et remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à la préparation et à l'organisation de cet événement : le comité d'organisation, les bénévoles et les membres des commissions nationales.

J'adresse ma reconnaissance aux partenaires publics ou privés pour leur accompagnement et aux adhérents pour leur participation.

Que la fête soit belle !

01- CONSIGNES GENERALES

Dès votre arrivée vous devrez vous rendre à l'accueil, ouvert le vendredi à partir de 16h00, pour y retirer vos dossiers et régler les frais afférents à vos repas et engagements, effectuer le pointage des gymnastes et juges présents.

Boulodrome
252 Rue Le Cheminet
73290 LA MOTTE SERVOLEX
06 87 86 61 44

(Ligne ouverte exclusivement durant le championnat)

Mail : lamotteservolex2022@gmail.com

1.1 DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1.1 VENDREDI 20 MAI 2022

16h00 à 23h30 Accueil : Boulodrome 252 Rue le Cheminet - 73290 La-Motte-Servolex

1.1.2 SAMEDI 21 MAI 2022

1.1.2.1 Sites de compétition

PLATEAU A : La Halle PARIILLON : 360 rue Le Cheminet - 73290 La-Motte-Servolex

Féminin : Cadette + Avenir / Junior + Honneur

Masculin : Cadet 1 + Junior 1 + Senior 1 + Honneur

PLATEAU B : Salle Lépine : 2349 avenue René Cassin - 73290 La-Motte-Servolex

Féminin : Senior / Benjamine + Minime

Masculin : Benjamin 2 / Minime 2 + Cadet 2 / Junior 2 + Pupille 1 + Senior 2 / Vétéran

1.1.2.2 Gymnastique Féminine

9h00	Ouverture des salle d'échauffement général et de compétition
10h15 à 20h25	<u>Plateau A</u> : Junior + Honneur Cadette + Avenir
10h20 à 19h55	<u>Plateau B</u> : Senior
13h10 à 19h55	Benjamine + Minime
9h00 à 17h00	Examen de juge libre - Salle Pierre de Coubertin 53 rue Jean Rostand

1.1.2.3 Gymnastique Masculine

7h00	Ouverture des salles de compétition
8h00 à 20h25	Compétition gym masculine
	<u>Plateau A</u> : Cadet 1/Junior 1 /Senior 1/ Honneur
8h05 à 19h55	<u>Plateau B</u> : Benjamin 2/Minime 2/Cadet 2/ Junior 2/Pupille 1 Senior 2/ Vétéran

1.1.2.4 Fonctionnement (terme peut-être à changer)

Sur les 2 plateaux, les rotations se dérouleront en mixité, à l'exception du 1^{er} horaire masculin.

Appel et échauffement articulaire dans une salle annexe,

Puis échauffement à l'agrès : 8 minutes au 1^{er} agrès et 6 minutes ensuite

20h40 Palmarès à la Halle PARIILLON

La lecture des palmarès de toutes les catégories se déroulera à la Halle Parpillon à l'issue de la compétition du plateau A. Les gymnastes du plateau « B » rejoindront la salle annexe de la Halle Parpillon à 20h25.

1.1.3 DIMANCHE 22 MAI 2022

- 10h00** Réception officielle à la Halle PARPILLON.
- 11h00** Tirage au sort de l'ordre de passage, échauffement.
- 12h30** Finales mixtes par agrès, avec palmarès intermédiaires des Finales par agrès tous les 2 agrès.
- 16h15** Fin Finales mixtes par agrès.

FILES		GARÇONS	
SE	Non mixte (20 + 20)	SE	Non mixte (20)
1	FINALE Mixtes (20 + 20)	1	FINALES (20)
1	BARRES	1	SAUT
2	POUTRE	2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9		9	
10		10	
11		11	
12		12	
13		13	
14		14	
15		15	
16		16	
17		17	
18		18	
19		19	
20		20	
21		21	
22		22	
23		23	
24		24	
25		25	
26		26	
27		27	
28		28	
29		29	
30		30	
31		31	
32		32	
33		33	
34		34	
35		35	
36		36	
37		37	
38		38	
39		39	
40		40	
41		41	
42		42	
43		43	
44		44	
45		45	
46		46	
47		47	
48		48	
49		49	
50		50	
51		51	
52		52	
53		53	
54		54	
55		55	
56		56	
57		57	
58		58	
59		59	
60		60	
61		61	
62		62	
63		63	
64		64	
65		65	
66		66	
67		67	
68		68	
69		69	
70		70	
71		71	
72		72	
73		73	
74		74	
75		75	
76		76	
77		77	
78		78	
79		79	
80		80	
81		81	
82		82	
83		83	
84		84	
85		85	
86		86	
87		87	
88		88	
89		89	
90		90	
91		91	
92		92	
93		93	
94		94	
95		95	
96		96	
97		97	
98		98	
99		99	
100		100	

1.2 MEMBRES OFFICIELS DE LA FEDERATION

Vice-Présidente en charge de la coordination des
Activités « Gymniques et d'Expression »

Dominique JOLY

Membre du comité directeur de la fédération,
Déléguée à la de la gymnastique féminine

Sophie ERIDIA

1.3 MEMBRES DES COMITES TECHNIQUES

1.3.1 GYMNASTIQUE FEMININE

Fonction	Nom
RESPONSABLE NATIONAL	Youri DARBOURET
DIRECTEUR DE CONCOURS-PLATEAU A	Magaly HARS
DIRECTEUR DE CONCOURS-PLATEAU A	Christel COLLOMB
DIRECTEUR DE CONCOURS-PLATEAU B	Elisabeth JEAN
DIRECTEUR DE CONCOURS-PLATEAU B	Sandrine CAPON
PRESIDENT DU JURY- PLATEAU A	Germinal FLORES
RESPONSABLE JUGES-PLATEAU B	Lionel GRES
SECRETARIAT PLATEAU A	Marie-Laure LOSANO
SECRETARIAT PLATEAU B	Frédérique BRISSET
EXAMEN DE JUGES	Elisabeth MORICET
EXAMEN DE JUGES	Marie Odile HANSSENS

1.3.2 GYMNASTIQUE MASCULINE

Fonction	Nom
RESPONSABLE NATIONAL	Thierry BELLIER
DIRECTEUR DE CONCOURS-PLATEAU A	Stéphane DEGOS
DIRECTEUR DE CONCOURS-PLATEAU A	Nicolas PUVIS
DIRECTEUR DE CONCOURS-PLATEAU B	Jacky GRUFFAZ
DIRECTEUR DE CONCOURS-PLATEAU B	Cyril HAMON
PRESIDENT DU JURY- PLATEAU A	Antoine BASTIN
RESPONSABLE JUGES-PLATEAU B	Fabien CHEVALERIAS
SECRETARIAT PLATEAU A	Olivier VERNET
SECRETARIAT PLATEAU B	Anthony BOIS
RESPONSABLE MATERIEL- PLATEAU A	Gérard FORHER
RESPONSABLE MATERIEL-PLATEAU B	WILZIUS Christophe

02- INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS DE GYMNASTIQUE FEMININE

Vous trouverez ci-après tous les renseignements techniques concernant la compétition et le jugement.

1. **EN CAS DE DESISTEMENT, appeler d'urgence la Fédération au 01 43 38 50 57 (Pascal LE GOUIC) et par mail Elisabeth JEAN : zabeth.jean@gmail.com tel : [06.08.23.38.46](tel:06.08.23.38.46)**
2. Le pointage des gymnastes sera effectué par le secrétariat à l'accueil le vendredi dès 17 heures. La remise des badges (N° des gyms) **et le contrôle des licences** seront effectués dans la salle d'échauffement articulaire à l'heure indiquée dans les horaires (sur le site de la fédération).
3. **Autorisation parentale** : vous munir, pour toute gymnaste mineure, de l'autorisation parentale permettant une intervention chirurgicale en cas d'urgence

2.1 DEROULEMENT DES COMPETITIONS

2.1.1 CONCOURS GENERAL

Pour la gymnastique féminine, le tirage au sort du 1^{er} agrès de chaque groupe a été effectué en amont et est mentionné sur les horaires. L'appel des gymnastes sera effectué à l'heure précise indiquée dans les horaires. Les gymnastes pourront entrer dans la salle d'échauffement articulaire une demi-heure avant l'heure prévue de l'appel.

Durant les épreuves, le temps d'échauffement aux agrès est de 8 minutes au 1^{er} agrès et 6 minutes ensuite

Pour la compétition, 2 groupes de gymnastes de catégories différentes passent en alternance sur les mêmes agrès avec deux jurys différents (chaque jury est identifié par une couleur de nappe). Les gymnastes ne peuvent commencer leur exercice que si le signal de leur jury est vert.

Tous les déplacements se font en musique et dans l'ordre Olympique (SAUT-BA-P-S).

N'oubliez pas d'envoyer rapidement vos musiques de sol sur le site de la fédération en suivant les consignes indiquées.

2.1.2 FINALES PAR AGRES :

Trois FINALES ont lieu simultanément pour les filles le dimanche après-midi :

1. La finale « Prestige »
2. La finale « Aînée »
3. La finale « Jeunesse »

Pour la finale « Prestige », seront qualifiées, à chaque agrès, les SIX meilleures gymnastes de la catégorie FEDERALE « Honneur » et « Avenir ».

Pour la finale « Aînée », seront retenues, à chaque agrès, les 2 meilleures gymnastes de chaque « catégorie 1 » : Cadette, Junior, et Senior.

Pour la finale « Jeunesse », seront retenues, à chaque agrès, les 3 meilleures gymnastes de chaque « catégorie 1 » : Benjamine et Minime.

Aux barres asymétriques, les Cadettes seront notées pour cette épreuve sur le code non aménagé (elles devront présenter 7 éléments ou + pour ne pas avoir de déduction pour exercice trop court).

Le nombre de sélectionnées, par agrès, est limité pour chaque Association à TROIS gymnastes pour la finale « Prestige ».

En cas d'ex-aequo, la gymnaste retenue sera celle qui aura réalisé le meilleur total aux 4 agrès.

Toute gymnaste qualifiée pour une finale par agrès se doit d'y participer. Le tirage au sort de l'ordre de passage doit être respecté sous peine de disqualification.

Lorsqu'une gymnaste est qualifiée pour 3 ou 4 finales, elle peut choisir de ne participer qu'à 2 finales minimum.

La non-participation à une finale (blessure ou abandon) entraîne la disqualification pour les Finales suivantes.

Si une gymnaste refuse de participer aux finales auxquelles elle est qualifiée, elle ne sera pas autorisée à se présenter au concours général de cette compétition l'année suivante.

Le JURY note les épreuves dans l'ordre suivant :

1. Finale Prestige : SAUT - BARRES – POUTRE - SOL
2. Finale Aînées : POUTRE – SOL - SAUT - BARRES
3. Finale Jeunesses : BARRES – POUTRE – SOL – SAUT

Au Saut sont autorisés deux sauts IDENTIQUES ou DIFFERENTS (du même groupe ou de groupes différents). Note finale : les moyennes des deux sauts sont additionnées et divisées par deux. Si un seul saut est exécuté, la note obtenue sera divisée par deux.

2.2 CONTRÔLE DES POINTS :

Afin d'éviter d'éventuelles erreurs de palmarès, les entraîneurs devront effectuer un contrôle des points obtenus par leurs gymnastes, après chaque horaire, auprès du secrétariat féminin.

Aucune réclamation ne pourra être faite après la lecture du palmarès.

Les entraîneurs vérifieront aussi les qualifications pour les finales par agrès après l'affichage du palmarès le samedi soir

2.3 LECTURE DU PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

Les gymnastes devront être en tenue gymnique. Les trois premières gymnastes des 7 catégories seront récompensées lors de la cérémonie protocolaire.

03- CONSIGNES TECHNIQUES AUX ENTRAINEURS ET GYMNASTES

3.1 CONSIGNES GENERALES

Toutes les personnes présentes sur le plateau de compétition devront obligatoirement porter un badge qui leur sera remis à l'accueil (CT, juges, entraîneurs, gyms).

1. L'ensemble des participants doit se tenir à la disposition des Directeurs de Concours.
2. Seuls les entraîneurs (en tenue) des gymnastes participant au championnat national Individuel peuvent se trouver sur le plateau de compétition, à raison de **DEUX personnes au maximum par association**, à la seule condition qu'ils ne gênent pas le bon déroulement des épreuves (elles sont présentes pour assister les gymnastes et non pour filmer les gymnastes).

Sanction: exclusion.

3. Les demandes de renseignements sur le jugement ne sont pas autorisées pendant la compétition. **Les réclamations doivent être faites PAR ECRIT auprès du Président du jury (cf. RESC championnat national individuel 2022).**

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

4. Une gymnaste désirant présenter un élément **NON CODIFIE** doit en donner la description **PAR ECRIT** avant le début de la compétition (le vendredi soir) au Président du Jury afin qu'il en définisse la valeur et en avertisse les Juges, art.7.2.3 **section 7 page 2** du Code FIG.

3.2 CONSIGNES POUR LES AGRES – GYMNASTIQUE FEMININE

TABLE DE SAUT

Afin de respecter le protocole sanitaire, il n'y aura pas de cartons/N° mis à disposition pour l'annonce du saut,

Pas de pénalisation si le saut annoncé est différent du saut exécuté.

BARRES

Les gymnastes désirant monter les Barres en feront la demande PAR ECRIT (cf imprimé joint en fin de PF) au Président du Jury, **avant chaque horaire et après le contrôle des licences.**

La gymnaste pourra monter les deux porte-mains (de 5 cm chacun ou 1 cran) si ses pieds ou son bassin touchent le tapis (cf art. 2.1.2 section 2 page 1 du code FIG) et dans le respect des normes des agrès (code FIG). Le constat sera fait sur les Barres dont se servira la gymnaste pour la compétition.

Les DEUX barres doivent être montées de la même hauteur et remises, après utilisation, à leur hauteur initiale.

L'écartement maximal des barres (1,80m) est déterminé au début de la compétition pour une hauteur réglementaire et le reste tout le temps de la compétition. La barre inférieure est alors mise à 1,70 pour cet écartement, hauteur mesurée à l'aplomb de la barre inférieure.

Le Jury sera averti des autorisations accordées. **Sans autorisation : pénalité de 0.50 pt sur la note finale.**

SOL

Musique : en cas de problème informatique, une clé USB par gymnaste (avec une seule musique par clé USB) marqué au nom de la gymnaste sera nécessaire en plus de l'envoi qui aura été fait en amont à l'organisateur.

Un second badge, remis au contrôle des licences, sera ensuite donné au responsable de la sono dans l'ordre de passage du groupe avant le début de la compétition.

3.3 TENUE VESTIMENTAIRE :

3.3.1 ENTRAINEURS :

Une tenue sportive et correcte est exigée :

1. Survêtement complet ou tee-shirt blanc ou aux couleurs du club et pantalon de survêtement.
2. Le corsaire est autorisé pour les monitrices.

PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE : seuls les chaussons de gymnastique seront autorisés.

3.3.2 GYMNASTES :

Cf art. 2.3.2 Section 2 page 2 du Code FIG. Survêtement, short ou corsaire pour l'échauffement.

L'absence d'écusson n'est pas pénalisable.

PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE : seuls les chaussons de gymnastique seront autorisés.

3.4 PENALITES

3.4.1 CONCERNANT LA GYMNASTE

Section 2 page 3 du Code FIG **entre autres** :

1. Utilisation incorrecte de la magnésie : **0.50** pt sur la note finale
2. Rembourrage incorrect : **0.30** pt sur la note finale
3. **Comportements abusifs** : **0.30** pt sur la note finale
4. Enlever les ressorts du tremplin : **0.50** pt sur la note finale
5. Dépassement flagrant du temps d'échauffement : **0.30** pt sur la note finale
6. Ne pas participer à la remise des récompenses (sans permission) **classement annulé.**

3.4.2 CONCERNANT LES ENTRAINEURS

Se référer **section 3 page 1** du Code FIG :

L'entraîneur peut assister ou donner des conseils à la gymnaste pendant la durée du temps de chute (B-P) ou entre les deux sauts.

04- JUGES

Art.34.10 du PFA 2022 : Art 6.5 du RESC championnat national individuel

Tout juge affecté dans le jury, même comme remplaçant et absent sans excuse valable le jour de la compétition entraîne pour l'association l'ayant proposé une amende de 200 euros payable avant le jour de la compétition, faute de quoi la ou les gymnastes ne seront pas autorisées à concourir.

Tout juge Fédéral ou Libre, inscrit à cette compétition doit se rendre disponible pour participer aux jurys des Finales par agrès le dimanche (fin 16h00).

Tout juge absent à la suite de la défection de son équipe ou de ses individuelles, qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende de 200 euros faute de quoi l'association ne pourra participer aux Coupes Fédérales de l'année suivante.

4.1 L'APPEL DES MEMBRES DU JURY

Il aura lieu **une heure avant la compétition**, suivi d'une réunion du jury 45 mn avant le début des épreuves (se référer aux horaires ci-joints). Le carnet de juge devra être présenté au président du jury pour signature, ainsi que la licence pour la saison en cours.

Les Juges devront être munis du **code FIG 2017-2020** adapté par la FSCF **article 5.9.2 du du RESC championnat national individuel** et aménagé en barres, pour les cadettes, minimes, benjamines, **et des feuilles de cotation afférentes à l'agrès qu'ils notent.**

Deux postes de juges noteront en alternance au même agrès. Chaque "JURY D" disposera de 2 signaux (rouge et vert) destinés à prévenir les gymnastes que le jury est prêt ou non à juger.

Nous recommandons aux juges de conserver leurs notes ainsi que le numéro des gymnastes. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage.

4.2 TENUE OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU JURY

Dames : jupe ou pantalon blancs, chemisier ou pull blanc, veste bleue marine, chaussons de gymnastique OBLIGATOIRES.

Messieurs : pantalon gris, chemise blanche, veste bleue marine, chaussons de gymnastique OBLIGATOIRES.

EN CAS de DÉFECTION de JUGES, REMPLAÇANTS ou SECRÉTAIRES d'AGRÈS PREVENIR d'urgence la FÉDÉRATION au **01 43 38 50 57 (Pascal LE GOUIC)** **et par mail :** pascal.legouic@fscf.asso.fr et Germinal FLORES : flores.germinal@orange.fr.

05- INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS DE GYMNASTIQUE MASCULINE

Les horaires de compétition et de passage des gymnastes comme la composition des jurys et les consignes pour ce dernier sont disponibles sur le site de la fédération.

EN CAS DE DESISTEMENT, prévenir d'urgence la Fédération au 01 43 38 50 57 (Pascal LE GOUIC) pascal.legouic@fscf.asso.fr et Thierry BELLIER : 06 17 53 74 08 - mail : tbellier.fscf@gmail.com

Le contrôle des licences sera effectué lors de l'appel à chaque horaire, dans la salle de compétition.

Autorisation parentale : vous munir, pour toute gymnaste mineur, de l'autorisation parentale permettant une intervention chirurgicale en cas d'urgence

5.1 DEROULEMENT DES COMPETITIONS

5.1.1 CONCOURS GENERAL

Le 1^{er} agrès de chaque groupe sera tiré au sort dans la salle d'appel à l'issue du contrôle des licences. Ce dernier aura lieu à l'heure indiquée sur les grilles horaires.

Pour chaque horaire : les gymnastes disposeront de 30 minutes de préparation dans la salle d'échauffement général.

Durant la compétition, le temps de préparation à l'agrès est de 8 minutes au 1^{er} agrès et 6 minutes ensuite.

Tous les déplacements se font en musique et dans l'ordre Olympique (Sol, Arçons, Anneaux, Saut, Parallèles, Fixe)

5.1.2 CONTRÔLE DES POINTS

Un affichage du palmarès est prévu, à l'issue de chaque rotation. Toute erreur entre les notes affichées et celles indiquées sur le dossard de compétition doit être signalée immédiatement, au directeur du concours.

Aucune réclamation ne pourra être faite après la lecture du palmarès.

Les entraîneurs devront également vérifier la qualification de leurs gymnastes pour les finales par agrès. Les palmarès par agrès seront affichés à l'issue de la lecture du palmarès.

5.1.3 FINALES PAR AGRES

Deux FINALES ont lieu simultanément le dimanche après-midi

Finale A : Les 6 meilleurs gymnastes Honneur

Finale B : Les 6 meilleurs gymnastes Senior1, Junior 1, Cadet 1, à l'issue d'un classement vertical pour chaque agrès

L'ordre de rotation sera l'ordre Olympique pour les deux finales.

La finale A commencera par la finale au sol.

La finale B commencera par la finale à la table de saut

Pour chaque finale, en cas ex aequo à la 6^{ème} place, sera retenu le gymnaste ayant obtenu le meilleur total lors du concours général. Si l'égalité persiste, sera pris en compte la note E obtenue, à l'agrès lors du concours général.

Le programme de compétition est le même que celui en vigueur pour le concours général, sauf à la table de saut. A cet agrès, les gymnastes devront présenter 2 sauts différents (du même groupe ou de groupes différents) La note finale sera la moyenne des notes de chaque saut.

5.2 PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

Les gymnastes devront être en tenue et respecter les consignes données par le Directeur de Concours. Ils devront se présenter en tenue de compétition pour la lecture des palmarès.

Seront récompensées :

1. La CATEGORIE Honneur
2. La CATEGORIE 1 : Vétéran, Senior, Junior, Cadet, Minime, Benjamin
3. La CATEGORIE 2 : Senior, Junior, Cadet, Minime, Benjamin

06- CONSIGNES TECHNIQUES AUX ENTRAINEURS ET GYMNASTES

6.1 CONSIGNES GENERALES

Toutes les personnes présentes sur le plateau de compétition devront obligatoirement porter un badge qui leur sera remis à l'accueil (CT, juges, entraîneurs, gyms).

- L'ensemble des participants doit se tenir à la disposition des Directeurs de Concours.
- **PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE : seuls les chaussons de gymnastique seront autorisés.**
- Les entraîneurs doivent être en tenue sportive correcte, aux couleurs de leur association. Le corsaire est autorisé pour les entraîneurs féminins.
- Seuls les entraîneurs des gymnastes participant aux Championnats Nationaux peuvent se trouver sur le plateau de compétition, à raison de **DEUX maximum par association** si plusieurs gymnastes de la même association sont présents dans le même groupe de passage.
- L'écusson ou le sigle distinctif de l'association est obligatoire sur le léotard.

6.2 PROGRAMME DE COMPETITION

Pour toutes les catégories de compétition le programme de compétition est précisé dans le RESC - championnat national individuel - 2021-2022 (sur le site de la fédération). Les facteurs de taxation sont précisés à l'article 3.2 du RESC - Code de pointage - 2021-2022.
(Les erratas 2022 qui concernent ces programmes de compétition seront appliqués).